

Taxe d'apprentissage 2017

Informations complémentaires



Simple
Sûr
Rapide

DÉCLAREZ ET PAYEZ EN LIGNE...



1 **JE ME CONNECTE** sur le portail de services
eServices.agefos-pme.com

2 **JE COMPLÈTE** mon bordereau en ligne

3 **JE SÉLECTIONNE** un moyen de paiement

Prélèvement | CB | Virement

4 **JE REÇOIS** par e-mail

Mon Justificatif de déclaration

des
Questions

Nos conseillers à votre écoute

0 800 589 589

Service & appel
gratuits

En pratique

- 1 Remplissez le bordereau en vous aidant de la notice jointe
- 2 Etablissez votre chèque à l'ordre d'AGEFOS PME
- 3 Joignez tous les justificatifs demandés (contrats d'apprentissage, conventions de stage, etc.)
- 4 Retournez vos documents avec votre chèque à l'adresse ci-contre :



AGEFOS PME
TSA 81654
→ 91765 PALAISEAU Cedex



A défaut de règlement dans les délais,
le montant restant dû devra être payé au
Trésor Public, avec une majoration de 100 %

AGEFOS PME

Les informations au titre du questionnaire au recto sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFOS PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFOS PME et ses partenaires institutionnels. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFOS PME en application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés ».

AGEFOS PME territoriale est délégataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprise
AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - www.agefos-pme.com - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 03.06.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 04.06.2016.